Dispositif dérogatoire de détachement pour les fonctionnaires en situation de handicap

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE[1]

Une expérimentation est mise en place par la loi du 6 août 2019, depuis le 1er janvier 2020, pour permettre l'accès à des fonctions de niveau supérieur aux fonctionnaires en situation de handicap (visés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° art. L. 5212-13 du code du travail) (art. 93 loi n°2019-828 du 6 août 2019).

Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Le Maire de Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, offre un poste ouvert sur le dispositif expérimental de détachement dérogatoire pour les fonctionnaires en situation de handicap.

Description de l'emploi à pourvoir :
Technicien en ingénierie voirie et réseaux divers

Grade de détachement prévu :
Technicien territorial

Date prévue de détachement[2] :
1er décembre 2026

Conditions de candidatures :
Peuvent postuler les fonctionnaires ayant la qualité de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) telle que mentionnée aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail et justifiant de la durée de services publics, fixée dans le statut particulier du cadre d'emplois de détachement, exigée pour l'accès à ce cadre d'emplois par la voie du concours interne.

Composition du dossier de candidature :

1° Un dossier constitué par le candidat, selon le modèle fixé par décret, en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle

Identification du candidat :

- Nom :
- Prénom :

[1] L'avis de publicité doit être affiché au moins 30 jours

[2] Au regard de la procédure, la date prévue du détachement ne pourra intervenir avant 4 mois à compter de la diffusion de l'avis.

Situation actuelle du candidat :

- Collectivité territoriale/établissement :
- Poste occupé :
- Statut :
- Corps ou cadre d'emplois et grade d'appartenance :

Parcours de formation

- Scolarité :
- Formation continue :
- Formation professionnelle :

En vue de faire reconnaître les acquis de son expérience professionnelle, le candidat exposera, en trois pages maximums, les principales compétences acquises lors des formations dont il a bénéficié.

En vue de faire reconnaître son expérience professionnelle, le candidat présentera, en une page maximum, les principales étapes de son parcours professionnel ainsi que, le cas échéant, les travaux de recherche auxquels il a pu participer et les responsabilités électives, associatives ou syndicales qu'il a pu exercer, en précisant les domaines dans lesquels il a exercé ses fonctions ainsi que les principales compétences acquises et développées à chaque étape de son parcours.

Le candidat devra motiver son souhait d'intégrer un nouveau corps ou cadre d'emplois de la fonction publique et d'y poursuivre son parcours professionnel.

> 2° *Une copie du document, en cours de validité, permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées à l'article L. 5212-13 du code du travail*

L'autorité territoriale de détachement vérifie la recevabilité des dossiers de candidature et transmet les dossiers recevables à une commission chargée d'évaluer l'aptitude des candidats.

Date limite de dépôt des candidatures :
09/11/2026

Modalités de dépôt des candidatures :
L'ensemble de ces éléments sera transmis à **la mairie de Saint-Hilaire-de-Riez,** à l'adresse mail suivante : recrutement@sainthilairederiez.fr ou par voie postale : BP 49, 85270 Saint-Hilaire-de-Riez, ou déposé à l'accueil de Collectivité, cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier incomplet, transmis par une autre voie ou reçu hors délais, sera déclaré irrecevable.

Fait à Saint-Hilaire-de-Riez
Le 08/10/2026

M. Vincent MARCHAND BIZET
Pour le maire et par délégation
Conseiller municipal délégué aux RH